ART. PREMIER N° 5282

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5282

présenté par M. Lamirault

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 46, après le mot :

« personnalisés »,

insérer le mot :

«, pluralistes».

EXPOSÉ SOMMAIRE